

L'instance de démocratie participative de l'Euro-Métropole au service du territoire et de ses habitants

QU'EST CE QUE LE CODEV ?



Le conseil de développement durable (CODEV) est l'instance de démocratie participative créée par l'Euro-Métropole depuis 2009.

Sa mission est d'éclairer les choix des élus par des avis, des contributions et des propositions sur les questions d'intérêt métropolitain.



Les conseils de développement sont obligatoires dans les intercommunalités de plus de 50 000 habitants.



QUI SOMMES-NOUS ?

Des femmes et des hommes de tous horizons et compétences diverses qui vivent et agissent sur le territoire métropolitain.



96

membres

48

suppléants



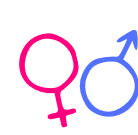
5 collègues



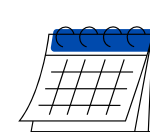
0 élu



100% bénévoles



paritaire



mandat de 6 ans

C'est l'Euro-Métropole qui décide par délibération de sa composition

POURQUOI UN CODEV ?

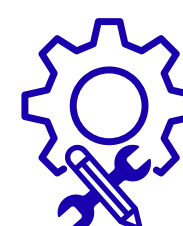
“ Le CODEV ne décide pas.
Il éclaire les choix des élus par
des avis, des contributions et des
propositions citoyennes. ”



un lieu de
débat



un regard
citoyen



une expertise
d'usage



un laboratoire
d'idées

COMMENT LE CODEV FONCTIONNE ?

Le CODEV s'organise librement, il est autonome



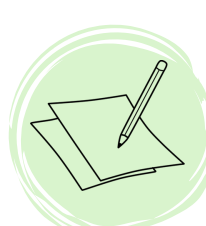
saisine ou autosaisine
le CODEV peut être saisi
par les élus ou
s'autosaisir de sujets
d'intérêt métropolitain



séance plénière
acculturation,
auditions d'experts,
d'élus, des services ...



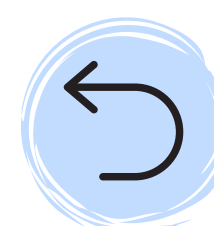
groupe de travail
travail collectif en
atelier, visites de
terrain, analyse,
réflexions ...



contribution
rédaction d'avis, de
contributions et
propositions



transmission
présentation des travaux
aux élus et diffusion au
grand public



retour de la métropole
retour écrit de la
métropole sur les
propositions faites

LE CODEV
EN VIDÉO



EURO-MÉTROPOLE DE METZ

1 place du Parlement de Metz
CS 30353 - 57011 Metz Cedex 1

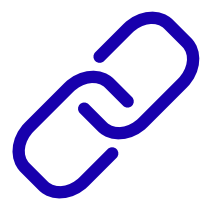
NOUS CONTACTER

✉ codev@eurometropolemetz.eu

☎ 06 70 07 65 42

QUELLE GOUVERNANCE POUR LE CODEV ?

Ses relations avec la Métropole



une vice-présidente métropolitaine déléguée à la participation citoyenne, au CODEV, Coopérations et services aux communes



un cadre de coopération pour régir les relations entre l'exécutif métropolitain et le CODEV



En interne



un président et un Bureau (5 vice-présidentes et 5 vice-présidents) élus par les membres

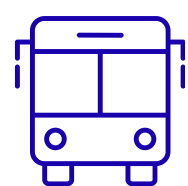


une secrétaire générale, animatrice du CODEV

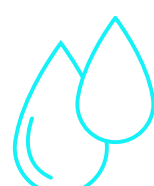
QUELS SUJETS TRAITE LE CODEV ?



PLUi
aménagement du territoire



Mobilités
déplacements et transport



Eau
ressource et gouvernance



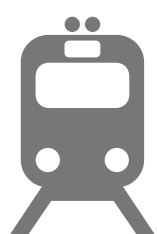
Santé
prévention et accès au soin



Transition
environnement, climat



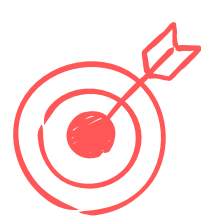
Plan pluie
gestion des eaux pluviales



SERM
service express régional métropolitain



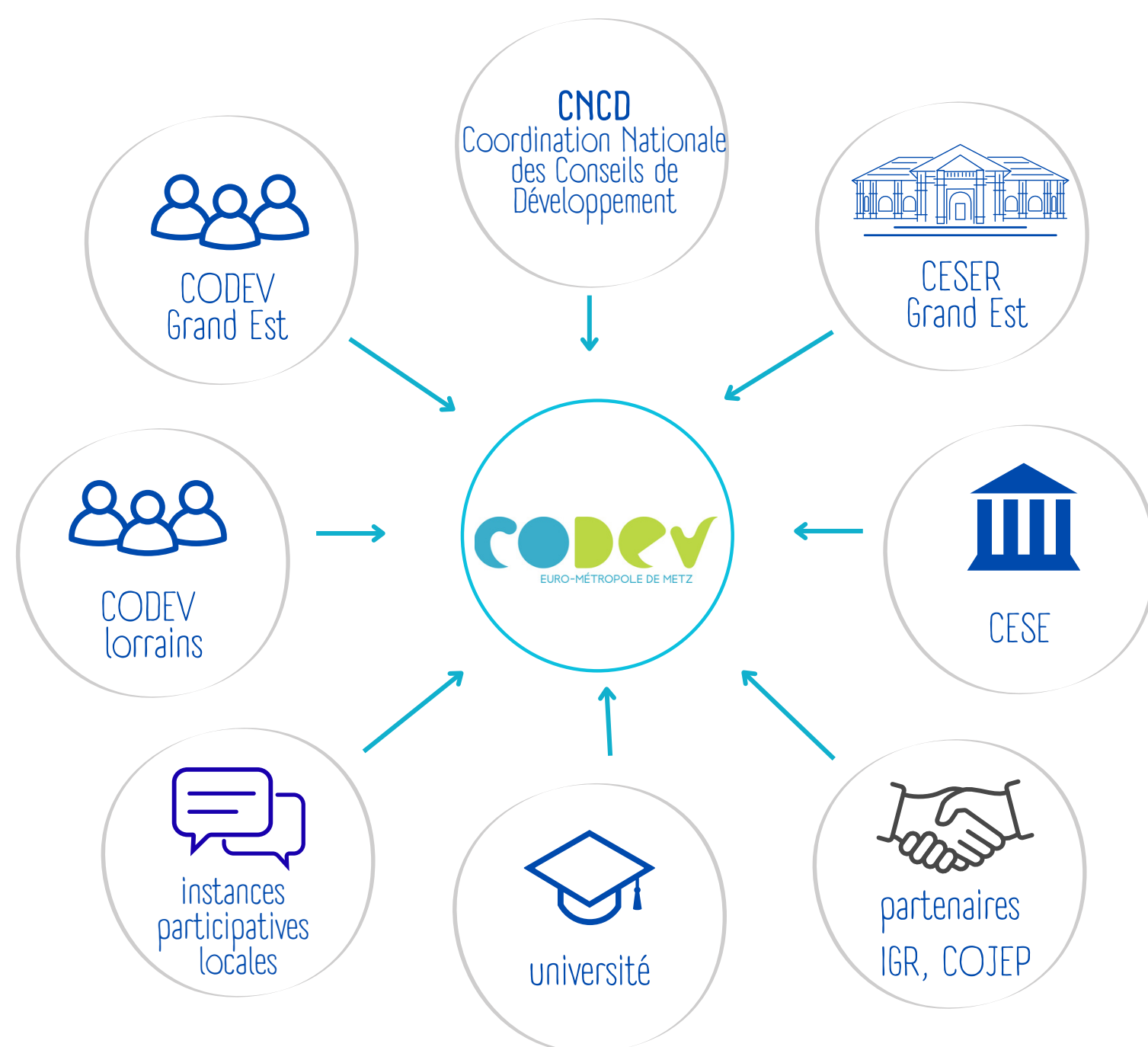
Transfrontalier
économie, lien, Luxembourg



Prospective
2030-2050



DANS QUELS RÉSEAUX ÉVOLUE LE CODEV ?



Le CODEV travaille en réseau afin de partager les expériences, mutualiser les bonnes pratiques et porter des réflexions communes au service du territoire.

RETROUVEZ NOS AVIS ET
INFORMATIONS EN LIGNE

